

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Franténex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hautecluse Les Solères
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montaillet, Monthion, Notre-Dame-de-Beilecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallaz, Plancherine, Queige, Ragnaux, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthou, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Développement économique - Zone d'Activités de Gilly-sur-Isère - ZAC de Terre Neuve 2 - Présentation du Compte-Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC)

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Une Convention Publique d'Aménagement de 5 ans a été signée le 2 juin 2006 avec la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) pour la ZAC de Terre Neuve 2, créée le 22 juin 2006.

L'avenant n° 1 (délibération n° 24 du 26 novembre 2009) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 2 juin 2016.

L'avenant n° 2 (délibération n° 27 du 28 novembre 2013) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2019.

L'avenant n° 3 (délibération n° 5 du 11 février 2016), a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2029.

L'avenant n° 4 (délibération du 1 décembre 2016) a permis de préciser la rémunération de l'aménageur.

L'avenant n° 5 (délibération n° 29 du 6 février 2020) a permis de préciser les travaux, le montant et le portage des travaux de la route des Chênes.

L'avenant n° 6 (délibération n° 24 du 4 février 2021) a permis de préciser les travaux, le montant et le portage des travaux de la route des Chênes, 3^{ème} branche de la route des Chênes.

Conformément à la législation en vigueur, le compte-rendu annuel du concessionnaire, joint en annexe, est présenté en séance. Il récapitule les actions menées sur l'opération, les prévisions sur les exercices à venir et le bilan financier.

Cette ZAC représente une superficie totale de 286 000 m² et environ 167 601 m² cessibles (dont 15 000 m² de terrains inconstructibles). Sur ces emprises, 95 504 m² ont été vendus, 11 400 m² sont sous compromis et il reste 60 697 m² à vendre.

Le bilan financier valeur septembre 2024 est établi à 10 654 K€ HT en dépenses et 11 216 K€ HT en recettes.

Il est rappelé que la stratégie foncière de la collectivité vise à conserver la propriété du foncier économique permettant aujourd'hui la mise en place de baux à construction, uniquement.

Le contexte tendu actuel avec les refus de prêts et les hausses de coûts des matériaux ont généré un coup de frein à la commercialisation du foncier économique de la collectivité.

Par ailleurs, une entreprise engagée de longue date sur un tènement important, s'est désistée récemment auprès du concessionnaire, ce qui a eu un impact direct sur sa trésorerie.

Aussi, il est proposé le versement d'une avance de trésorerie, à hauteur de 917k€, le temps de la reprise de la dynamique économique.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve le bilan financier incluant la création du bâtiment Sésame amorti à échéance 2029 avec un total de dépenses à 10 654 K€ HT et de recettes à 11 216 K€ HT ;**
- **approuve l'avance de 917 K€ pour couvrir le besoin en trésorerie lié au décalage des recettes ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

